

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de Bureau du 17 janvier 2022

Compte-rendu

Présents :

Membres Bureau CLI André COPIN - Hubert FOURNIER - Gérard MAHAUD - Michel TINDILLERE

EDF Antoine GUILLAUMONT

Chargée de mission CLI Maud MICHEL

Absents / excusés : Johanny HAUTIN - Jacques MESAS - Michael RICOU - Esther VOLOZAN

1. Points d'actualités du CNPE de Dampierre

✓ Etat des tranches :

Les 4 tranches du CNPE sont actuellement disponibles sur le réseau. Sur certaines, des modulations sont en cours (baisse de la puissance en fonction de la demande du réseau).

✓ Bilan 2022 :

• **Production et bilan des arrêts :**

En 2022, 18,7 TWh ont été produits, ce qui représente 7% de la production nucléaire française. Cette valeur est en baisse par rapport aux années « classiques » (21 à 23 TWh produits en moyenne) du fait des arrêts pour visite décennale et des économies de combustible réalisés pendant l'été 2022.

La 4^e visite décennale de la tranche 1 s'est terminée début février 2022, la VD4 de la tranche 2 a eu lieu du 27 avril au 31 décembre 2022.

La tranche 3 a été arrêtée pour simple rechargement du 15 octobre au 9 décembre 2022.

La tranche 4 a été arrêtée pour visite partielle du 11 avril au 2 août 2022.

L'année 2023 sera un peu moins chargée que 2022 en termes d'arrêts de tranches. La VD4 de la tranche 3 commencera en fin d'année, et 2 autres arrêts (ASR / VP) seront réalisés. Il n'y a pas d'arrêt programmé en 2023 pour la tranche 2 mais elle devrait être en économie de combustible une partie de l'année.

Concernant les visites décennales des tranches 1 et 2 : les 3 épreuves obligatoires (cuve, enceinte et circuit primaire principal) ont été réalisées avec succès.

Des modifications ont été mises en œuvre : PTR bis, systèmes de refroidissement du bâtiment réacteur et de la piscine de stockage du combustible, système d'étalement du corium (par injection de béton en-dessous du radier de la cuve pour augmenter sa résistance au corium)...

Gérard MAHAUD note que de nombreux contrôles ont été réalisés lors des VD4 et souhaiterait que soient communiqués à la CLI les résultats des analyses réalisées sur les

cuves et sur la porosité de l'enceinte (mesure des fuites). Il souhaiterait également que la CLI soit informée sur l'évolution de ces paramètres dans le temps.

Par ailleurs, il regrette qu'EDF ne communique pas beaucoup sur les événements génériques, et souhaiterait notamment qu'un point soit fait sur les problèmes relevés sur le combustible M5 (corrosion et desquamation des gaines), si ce type de combustible est utilisé à Dampierre.

- **Sûreté :**

En 2022, la sûreté n'a pas été au niveau attendu pour le site de Dampierre : 1 arrêt automatique réacteur et 10 ESS de niveau 1 ont été déclarés en 2022. Des plans d'actions ont été engagés à la suite de ces événements.

André COPIN note que le niveau d'exigence est aujourd'hui très élevé, ce qui peut expliquer cette augmentation d'événements déclarés. En particulier, le niveau d'exigence lié aux VD4 est plus élevé, notamment pour ce qui concerne les écarts par rapport au référentiel.

Gérard MAHAUD fait toutefois remarquer que l'on découvre encore maintenant des non-conformités anciennes par rapport au référentiel.

Pour conclure, Antoine GUILLAUMONT fait savoir que l'ASN a salué la grande transparence du site de Dampierre et la qualité des analyses des événements survenus.

Par ailleurs, aucun de départ de feu majeur n'est survenu en 2022.

Les équipes du site réalisent très régulièrement des entraînements : 37 exercices incendie ont été faits en 2022, dont 3 avec le SDIS, ainsi que 9 exercices PUI (dont 1 exercice national en septembre).

Le PSPG (peloton de gendarmerie sur site) a, pour sa part, effectué 12 exercices importants sur le site en 2022. Ces exercices associent également des agents EDF.

Enfin, l'ASN a réalisé 43 inspections sur le site de Dampierre en 2022, dont 16 inopinées.

- **Sécurité :**

Le taux de fréquence Tf2 ([nombre d'accidents des agents EDF et prestataires, avec et sans arrêt / nombre d'heures de travail] x 10⁶) s'est élevé à 7,7 en 2022 contre 11,9 en 2021. Cette valeur représente un résultat historiquement bas pour le site de Dampierre, ce qui fait preuve d'une nette amélioration dans ce domaine.

Ainsi, seuls 12 accidents avec arrêt ont été déclarés en 2022, pour environ 3 000 salariés.

Ces accidents sont liés aux phénomènes suivants :

- environ 30% dus à des chutes de plain-pied,
- environ 30% dus à des manipulations d'objets,
- environ 20% dus à des expositions à des produits chimiques.

- **Radioprotection :**

Aucun événement de radioprotection lié à des surdoses n'a été déploré en 2022. La dosimétrie collective annuelle du site a été conforme aux normes réglementaires.

- **Surveillance de l'environnement :**

L'ensemble des limites réglementaires sur les rejets chimiques (effluents liquides et gazeux) et thermiques ont été respectées.

Un événement significatif environnement a été déclaré en 2022 pour un dépassement du seuil de 10 000 UFC/litre en légionelles sur la tranche 4.

Il est rappelé que plus de 20 000 analyses sont réalisées chaque année par le CNPE de Dampierre pour assurer la surveillance de l'environnement.

• **Emploi et compétences :**

Plus de 2 000 salariés travaillent sur le site de Dampierre, dont 1 400 salariés EDF et 600 prestataires permanents.

Le nombre de salariés peut augmenter significativement en fonction des travaux (arrêts de tranches) programmés dans l'année : ainsi, le nombre d'employés peut augmenter de 1 000 à 2 000 personnes supplémentaires.

83 embauches ont été réalisées par EDF Dampierre en 2022, dont 49 en provenance du Loiret.

122 000 heures de formation ont été suivies par les agents du site en 2022, notamment sur le simulateur et sur le chantier école.

Des partenariats sont noués entre le CNPE de Dampierre et des écoles d'ingénieurs et lycées de la région (Lycée Durzy de Villemandeur, lycée Marguerite Audoux de Gien, école POLYTECH Orléans, INSA Centre-Val de Loire...). Le CNPE favorise également l'accueil de stagiaires et d'alternants.

• **Ancrage territorial :**

250 M€ sont investis par EDF sur chaque visite décennale (sans compter le coût de mise en œuvre des modifications importantes).

Plus de 60 M€ d'achats ont été réalisés par le CNPE de Dampierre en région Centre-Val de Loire en 2022, dont près de 10 M€ d'investissement dans le Loiret.

Par ailleurs, le CNPE a poursuivi en 2022 ses actions en faveur du sport, de la solidarité et de l'environnement en maintenant ses partenariats avec des associations des acteurs locaux.

• **Accueil de visiteurs :**

1 320 visiteurs ont été reçus sur le site de Dampierre en 2022 (grand public, scolaires, entreprises, visites internes au groupe EDF...).

Le CNPE a participé à la semaine de l'industrie et à la fête de la science, accueillant respectivement 348 et 53 personnes lors de ces événements.

✓ Perspectives 2023 :

Le CNPE de Dampierre prévoit le recrutement de 100 salariés supplémentaires en 2023.

La bonne tenue de l'enquête publique pour les VD4 des tranches 1 et 2 fait également partie des objectifs du CNPE pour 2023.

En ce qui concerne le programme industriel de Dampierre pour 2023 : 3 arrêts de tranches sont programmés :

- 1 VP pour la tranche 1,
- 1 visite décennale pour la tranche 3 (démarrage prévu le 23/09/2023),
- 1 ASR pour la tranche 4.

Aucun arrêt n'est prévu en 2023 pour la tranche 2.

✓ Evénements significatifs :

- **ESS de niveau 1 du 29/11/2022 relatif au non-respect des spécifications techniques d'exploitation en raison de la défaillance de vannes sur le circuit secondaire :**

Cet événement a concerné la tranche 3.

Le 21/11/2022, une circulation d'eau a été détectée sur le circuit secondaire. Après analyse, il est apparu que cette circulation d'eau était due à 2 vannes en série qui étaient inétanches et qui ont ainsi laissé passer de l'eau vers le générateur de vapeur, entraînant une augmentation de pression dans un des GV, ce qui est contraire aux prescriptions des spécifications techniques d'exploitation.

Il a été indiqué que les vannes concernées ont été remises en conformité dès détection de leur inétanchéité.

- **ESE du 22/09/2022 relatif au dépassement d'un seuil réglementaire sur une valeur calculée de concentration en légionelles :**

Les légionelles sont naturellement présentes dans la Loire. Elles trouvent un terrain favorable à leur développement dans l'eau tiède des tours aérofrigorantes de la centrale.

Les analyses des prélèvements effectués les 12 et 15 septembre sur la tranche 4 ont mis en évidence des concentrations en *Legionella pneumophila* respectivement de 190 000 UFC/L et 120 000 UFC/L, soit des résultats supérieurs à la limite réglementaire fixée à 100 000 UFC/litre.

Dès réception de ces résultats, les équipes de la centrale ont injecté de l'eau de Javel afin de retrouver des valeurs en-dessous des seuils réglementaires.

2. Point sur le renouvellement de l'arrêté de nomination de la CLI

Après plusieurs relances auprès des organismes représentés à la CLI, il reste encore 3 membres à désigner. Ces organismes ont été relancés une fois de plus.

La désignation du nouveau Vice-Président de la CLI, en remplacement d'Alain FOURCAULT, est également nécessaire. Le Président de la CLI, Jacques MESAS, doit s'entretenir à ce sujet avec Marc GAUDET, Président du Conseil départemental, à qui revient la désignation du Vice-Président de la CLI.

Ce nouvel arrêté désignera de manière nominative l'ensemble des membres avec voix délibérative, contrairement aux arrêtés précédents qui ne désignaient nominativement que les membres du collège des élus. Cette évolution tient compte des remarques faites par le service juridique du Département, qui préconisait de désigner nominativement tous les membres avec voix délibérative.

Lorsque l'ensemble des membres auront été désignés, l'arrêté de nomination sera transmis pour signature aux Présidents des Conseils départementaux du Loiret et du Cher (arrêté conjoint).

Une fois cet arrêté de nomination dûment entériné, il conviendra de procéder au renouvellement des membres du Bureau de la CLI.

3. Préparation de la prochaine réunion plénière de la CLI (09 mars 2023 à Orléans)

La prochaine réunion plénière est programmée le jeudi 9 mars 2023 à partir de 14h00 à Orléans (Hôtel du Département – salle des délibérations).

Il est proposé de retenir l'ordre du jour suivant :

- Actualités CNPE → EDF – 45 mn
- Présentation du rapport d'activité 2022 de la CLI et du projet de budget 2023 de la CLI → CLI – 15 mn
- Présentation du rapport annuel d'inspection de l'ASN pour 2022 → ASN – 20 mn
- Retour d'expérience de l'exercice nucléaire national des 14 et 15 septembre 2022 → Préfecture – 20 mn
- Point sur l'enquête publique relative aux VD4 des tranches n°1 et 2 → préfecture / ASN - 20 mn
- Questions diverses → 30 mn

Maud MICHEL contactera l'ASN et la préfecture pour s'assurer qu'elles seront en mesure de présenter les sujets proposés le 9 mars prochain.

Gérard MAHAUD indique qu'il serait intéressant de présenter, lors d'une séance plénière, la situation en cours du parc nucléaire français, afin d'expliquer l'origine des problèmes d'approvisionnement électrique et les difficultés posées par les arrêts de tranches des réacteurs nucléaires.

Par exemple, il dispose de documents mettant en évidence que la production électrique en France est stable depuis 10 ans, mais en baisse pour l'électricité d'origine nucléaire et en augmentation pour celle issue des énergies renouvelables.

Il serait également intéressant de rappeler que la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) va être révisée prochainement.

Il demande si Laurent BERTHIER serait à même de présenter un point de situation du parc nucléaire français à l'heure actuelle, concernant notamment les travaux relatifs au « grand carénage ».

Par ailleurs, lors de la présentation du budget dédié au risques majeurs aux élus du Département, le Conseiller départemental Hugues RAIMBOURG, membre de la CLI de Dampierre, a fait part de son souhait que puissent être abordées en séances plénières des questions d'ordre plus général sur le nucléaire, et non uniquement des informations techniques concernant la centrale de Dampierre. Il souhaiterait notamment que la PPE soit présentée.

Il est retenu l'idée d'aborder la question de la PPE (enjeux, objectifs, niveaux de décision, calendrier...), ainsi que les scénarios proposés par RTE dans son étude prospective sur les futurs énergétiques à l'horizon 2050, lors de la réunion publique de novembre 2023. Il reste néanmoins à trouver les intervenants adéquats pour présenter ces sujets : il est envisagé de faire appel à Georges SAPY, membre de la CLI et connaisseur de ces sujets. La participation de Jean-Paul COMBEMOREL, directeur régional d'EDF, est également envisagée.

André COPIN contactera Georges SAPY afin de recueillir son accord ainsi que les éléments qu'il serait en mesure de présenter à ce sujet.

4. Projets de rapport d'activité de la CLI et de budget 2023 + prévisions activités 2023

Le projet de rapport annuel d'activité de la CLI pour 2022 ainsi que le projet de budget de la CLI pour 2023 ont été transmis par mail aux membres du Bureau préalablement à la réunion.

Concernant le rapport d'activité, Gérard MAHAUD indique qu'il participe à un groupe de travail de l'ANCCLI sur le cycle du combustible, en vue de produire un livre blanc sur ce thème. La mention de la participation de la CLI de Dampierre à ce groupe de travail sera ajoutée au rapport d'activité.

André COPIN avait également demandé, préalablement à la réunion, l'ajout de sa participation à un autre groupe de travail sur le thème des déchets, du démantèlement et du plan national de gestion des matières et déchets radioactifs (PNGMDR).

Le rapport d'activité 2022 sera complété avec ces deux ajouts.

Aucune autre demande de modification ou de complément n'est formulée par les membres du Bureau sur le rapport d'activité.

Concernant le projet de budget 2023, il est sensiblement identique à celui de 2022. Aucune demande de modification ou de complément n'est formulée par les membres du Bureau sur le projet de budget 2023.

Le rapport d'activité 2022, après compléments, et le budget 2023 seront transmis à Jacques MESAS pour signature et mis en ligne sur le site de la CLI. Ils feront l'objet, comme chaque année, d'une présentation aux membres de la CLI lors de la séance plénière du 9 mars 2023.

5. Points divers

✓ Retour sur la conférence des CLI du 15 novembre 2022

Plusieurs membres de la CLI de Dampierre ont participé à cette conférence, qui se tenait pour la première fois en région (à Tours). Du fait de cette délocalisation en-dehors de Paris, il a été noté que le nombre de participants était plus faible qu'habituellement.

Le matin, des interventions se sont tenues en séance plénière sur les thèmes suivants :

- Situation du parc nucléaire français (corrosion sous contrainte, 4^e réexamen périodique...) ;
- Retour d'expérience sur la canicule et la sécheresse de l'été 2022 ;
- Le cycle du combustible.

L'après-midi a été consacré à la tenue de différents ateliers puis d'une table ronde dédiée à la transmission de la mémoire des CLI.

✓ Représentation de la CLI à l'ANCCLI

Jusqu'à présent, la CLI de Dampierre était représentée à l'ANCCLI par Jacques MESAS, Alain FOURCAULT, Michel TINDILLERE et André COPIN.

Il convient donc de nommer un nouveau représentant pour remplacer Alain FOURCAULT, si possible parmi le collège des associations ou des syndicats, étant donné que les statuts de l'ANCCLI prévoient que les représentants des CLI à l'ANCCLI doivent être nommés parmi les 4 collèges qui les constituent, ce qui n'est pas le cas actuellement pour la CLI de Dampierre.

Il est décidé d'attendre la désignation du nouveau Vice-Président de la CLI, qui pourrait être nommé comme 4^e représentant de la CLI de Dampierre à l'ANCCLI. A défaut, un appel à candidature sera lancé auprès de membres de la CLI, en priorité parmi le collège des associations ou des syndicats.

Prochaine réunion plénière de la CLI :

**Le mardi 09 mars 2023 de 14h00 à 16h30
à Orléans (Hôtel du Département - salle des délibérations)**

ANNEXES

1/ ESS de niveau 1 du 29/11/2022 (site Internet d'EDF)

Non-respect des spécifications techniques d'exploitation en raison de la défaillance de vannes sur le circuit secondaire.

Le pilotage d'un réacteur s'inscrit dans un cadre de prescriptions, parmi lesquelles les spécifications techniques d'exploitation (STE), qui recueillent l'ensemble des règles à respecter pour la conduite des installations.

Le 21 novembre 2022, l'unité de production n°3 est à l'arrêt dans le cadre de sa maintenance programmée. Une demande de travaux est émise par les équipes de pilotage de la centrale en raison d'une circulation d'eau potentielle dans un circuit normalement isolé.

Lors de l'intervention, les techniciens constatent effectivement une circulation d'eau sur le circuit secondaire. Il apparaît que ces mouvements d'eau sont concomitants à la mise en service le 20 novembre d'une pompe de circulation.

Après analyse, il apparaît que plusieurs vannes en série du circuit secondaire étaient inétanches (celles-ci ont immédiatement été remises en conformité). Cette inétanchéité a entraîné une augmentation de pression dans l'un des générateurs de vapeur de l'unité de production n°3, ce qui n'est pas permis par les spécifications techniques d'exploitation.

Cet évènement n'a pas eu d'impact réel sur la sûreté des installations, l'unité de production n°3 étant à l'arrêt. Toutefois, en raison du non-respect des spécifications techniques d'exploitation, la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré cet évènement le 29 novembre 2022 à l'Autorité de sûreté nucléaire comme un évènement significatif de sûreté de niveau 1 (anomalie) sur l'échelle INES, qui en compte 7.

2/ ESE du 22/09/2022 (site Internet d'EDF)

Dépassement d'un seuil réglementaire sur une valeur calculée de concentration en légionelles

Les équipes de la centrale de Dampierre-en-Burly réalisent une surveillance environnementale régulière et des traitements préventifs vis-à-vis des légionelles. Ces micro-organismes, naturellement présents dans l'eau de la Loire*, peuvent trouver un terrain favorable de développement dans les eaux tièdes qui circulent, en-dehors de la zone nucléaire, au niveau des tours aérorefrigérantes des unités de production en fonctionnement. Pour la légionelle potentiellement pathogène (*Legionella pneumophila*), la réglementation fixe une limite de 100 000 UFC/litre.

Des prélèvements bi-hebdomadaires sont réalisés par les équipes de la centrale, afin de surveiller la concentration en légionelles. Les échantillons prélevés nécessitant une mise en culture, les résultats provisoires sont obtenus 7 jours plus tard et les résultats définitifs 10 jours plus tard.

Les résultats des analyses des prélèvements réalisés les 12 et 15 septembre 2022 sur l'unité de production n°4, reçus mercredi 21 septembre 2022, ont mis en évidence des taux en légionelles de 190 000 UFC/litre (12 septembre) et 120 000 UFC/ litre (19 septembre). Les équipes de la centrale ont immédiatement déployé plusieurs mesures pour retrouver un taux inférieur à 100 000 UFC/ litre.

Cet événement n'a eu aucun impact réel sanitaire ou environnemental. En raison du dépassement du seuil réglementaire de concentration en légionelles sur l'unité de production n°4, la direction de la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly a déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire, un Evénement Significatif pour l'Environnement (ESE) le 22 septembre 2022.

** Naturellement présentes dans l'environnement, les légionelles apprécient les milieux humides, spécialement les eaux douces chaudes dont la température s'échelonne de 25°C à 50°C.*